L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 [illegible] CHARTRES.

NOUVELLE [illegible]

SAMEDI MATIN, [illegible] JUIN [illegible]

A nos Confrères.

A partir du 1er juillet prochain, chaque journal [illegible] nous enverra à titre d'échanges par la poste. Nous [illegible] cette occasion pour réviser notre liste d'échanges. A partir de la susdite date nous n'enverrons que notre édition hebdomadaire aux journaux hebdomadaires.

NOUVELLES DE FRANCE.

Nous avons reçu, hier, des journaux de France du 4 juin. Nous y trouvons les documents officiels qui suivent:

—Le Président de la République a adressé à l'armée la proclamation suivante:

"Soldats!

"L'Assemblée nationale, en choisissant parmi vous le Président de la République, vous a témoigné la confiance qu'elle avait dans votre loyauté, votre patriotisme et votre énergie à maintenir dans notre pays l'ordre et le respect de la loi.

"J'ai appelé, pour me remplacer au commandement de l'armée de Versailles, le général de Ladmirault, que vous avez rencontré sur tous les champs de bataille où vous avez combattu.

"Vous resterez ce que je vous ai toujours connus, fidèles à la devise que les plus braves d'entre vous portent sur leur poitrine: 'Honneur et Patrie, Valeur et Discipline.'"

Versailles, le 26 mai 1873.

—Un rapport ainsi conçu a été adressé au Président de la République:

"Monsieur le Président,

"M. le général de Cissey, mon prédécesseur, après avoir fait noblement son devoir à la tête de sa division pendant la guerre contre l'Allemagne, a commandé un corps d'armée pendant l'insurrection de la Commune, et puissamment contribué au triomphe de l'ordre par son énergie et ses habiles dispositions militaires.

"Au sortir de ces rudes épreuves, il a accepté le portefeuille de la guerre dans les circonstances les plus difficiles, et son patriotisme n'a pas reculé devant la lourde tâche que devait lui imposer la reconstitution de l'armée.

"De pareils services rendus au pays et à l'armée me paraissent mériter une récompense exceptionnelle, et j'ai l'honneur de vous proposer de décerner au général de Cissey la médaille militaire, en exécution du décret du 13 juin 1852.

"Veuillez agréer, etc.

"Le ministre de la guerre,
"Général du Barail."

Par décret du Président de la République, en date du 31 mai 1873, et sur la proposition du ministre de la guerre, la médaille militaire est conférée à M. le général de division de Cissey (Ernest-Louis-Octave-Courtot) 43 ans de services, 25 campagnes, 14 citations.

—Voici les deux ordres du jour du général commandant en chef de l'armée de Versailles, gouverneur de Paris, qui ont été lus hier lundi aux troupes des armées de Paris et de Versailles:

ORDRE NO. 1.

Par décret du 31 mai, le Président de la République a nommé au commandement en chef de l'armée de Versailles le général de Ladmirault, en lui conservant les fonctions de gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1re division militaire.

En exécution de ce décret, les troupes sont prévenues que j'ai pris mon nouveau commandement à partir de ce jour.

Le général commandant en chef l'armée de Versailles, gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1re division militaire.

Signé: De Ladmirault.
Paris, le 1er juin 1873.

ORDRE NO. 2.

Officiers et soldats de l'armée de Versailles et de la 1re division militaire.

Appelé à l'honneur de vous commander, j'accepte avec confiance ces hautes fonctions parce que je connais votre attachement à vos devoirs et le bon esprit de discipline qui règne dans vos rangs.

La mission de l'armée à l'intérieur est le maintien de l'ordre, qui seul peut permettre au gouvernement d'assurer le libre fonctionnement des lois et le développement de la prospérité publique.

L'Assemblée nationale ne poursuit pas d'autre but.

Mais dans une armée bien organisée, une solide instruction doit toujours s'unir à la force matérielle. Je ne négligerai donc rien pour continuer dans ce sens les efforts du chef illustre auquel je succède.

Vous m'aiderez, je n'en doute pas, dans cette tâche; et par le patriotisme et le dévouement dont vous ne cessez de donner des preuves, vous justifierez la confiance et l'espoir que le pays met en son armée.

Le général commandant en chef l'armée de Versailles, gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1re division militaire.

Signé: De Ladmirault.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulation suivante:

Versailles, le 1er juin 1873.

Monsieur le préfet,

Je vous disais, dans ma dépêche du 25 mai: "Aucune équivoque ne doit altérer le caractère des résolutions de l'Assemblée nationale, auxquelles le gouvernement se conformera scrupuleusement. Rien n'est changé dans les institutions qui régissent la France; le Président de la République exerce le pouvoir au même titre et en vertu des mêmes lois que son prédécesseur."

Cette déclaration, que je vous adressais dès la première heure, avait pour but de faire ressortir les conditions de légalité rigoureuse dans lesquelles s'est accomplie la transmission du pouvoir exécutif.

Pour la première fois, en effet, un gouvernement tout entier a fait place à un gouvernement nouveau sans que la sécurité ait été compromise; le pays est resté calme, les administrations ont fonctionné avec régularité, le travail ne s'est pas ralenti, le crédit s'est relevé et la confiance des nations voisines n'a pas été ébranlée.

Ce rare exemple contient pour l'avenir des présages rassurants et nous apprend que la liberté, quelle que soit la forme du gouvernement, cesse d'être un danger lorsqu'elle est contenue par le respect absolu de la loi.

Le gouvernement, Monsieur le préfet, vous donne sa confiance; il réclame en échange tout votre dévouement. Mes instructions ne vous feront pas défaut: n'hésitez pas à vous y conformer, et ma responsabilité couvrira toujours la vôtre. Ce que l'Assemblée nationale attend avant tout du gouvernement qu'elle a institué, c'est un personnel administratif inspiré par une même pensée, dirigé avec précision et se mettant ouvertement à la tête des conservateurs.

L'administration doit être, à tous ses degrés, la représentation fidèle de cette politique réparatrice qui seule peut raffermir un pays si cruellement éprouvé. N'hésitez pas à dire bien haut de quel côté sont vos sympathies et vos encouragements: appelez à l'union tous les bons citoyens; qu'ils se fortifient par la pratique exacte des devoirs de la vie publique; ce n'est que par cette ferme conduite et par le maintien énergique de tous les principes conservateurs que nous pourrons constituer en France une vraie majorité de gouvernement.

Entrez, dès à présent, en communication constante avec les populations que vous administrez; la netteté de votre attitude suffira pour relever leur moral, décourager les tendances anarchistes et assurer partout le respect de l'Assemblée nationale et de la loi.

Que tous ceux qui veulent réorganiser le pays sous la présidence de l'illustre maréchal que les dépositaires de la souveraineté nationale ont élu, sachent enfin, qu'ils seront résolûment soutenus et défendus.

Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur,
Beulé.

Les représentants de la presse conservatrice ont eu l'honneur d'être reçus en audience par M. le maréchal de Mac-Mahon.

Ils avaient exprimé le désir de lui présenter leurs respectueux hommages et de l'assurer de leur concours.

Etaient représentés:

L'Assemblée Nationale. — Le Constitutionnel. — Le Français. — La France Nouvelle. — Le Gaulois. — La Gazette de France. — La Gazette des Tribunaux. — Le Journal de Paris. — Le Journal des Villes et des Campagnes. — Le Messager de Paris. — Le Monde. — Le Moniteur. — L'Ordre. — Le Paris-Journal. — La Patrie. — Le Pays. — Le Petit Moniteur. — La Petite Presse. — La Presse. — Le Soleil. — L'Union. — L'Univers.

Voici le texte des paroles adressées par le maréchal Mac-Mahon aux représentants de la presse conservatrice de Paris:

Messieurs, Je suis très reconnaissant de la visite que vous voulez bien me faire. Je me souviens, d'ailleurs, avoir déjà eu l'honneur de vous recevoir deux fois: la première fois, après la Commune, lorsque vous êtes venus me proposer d'être l'un des candidats à la députation de Paris.

Je ne me suis pas décidé à accepter, et je vous ai indiqué le général de Cissey, que vous avez soutenu et qui a été nommé.

Je vous ai reçus une deuxième fois lorsque vous m'avez offert de nouveau la candidature à Paris que j'ai cru devoir encore refuser.

Je comprends combien il peut être important, dans les circonstances actuelles, que les représentants des différentes nuances du parti conservateur se réunissent et s'entendent pour adopter les mesures les plus propres à combattre ceux qui attaquent les principes que vous défendez.

En fait de politique, je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit déjà par le gouvernement. M. le ministre des affaires étrangères a exposé à la Chambre qu'en ce qui concerne les relations avec l'étranger, le nouveau gouvernement serait fidèle à la ligne adoptée par mon prédécesseur et qui a toujours obtenu l'adhésion de la majorité de l'Assemblée.

A l'intérieur, notre [illegible] est de faire [illegible] que l'ordre [illegible] le gouvernement [illegible] pour [illegible] dans [illegible] de lumière et de [illegible]

Nous empruntons à la *Patrie* les paragraphes suivants:

Une des grandes préoccupations de l'administration nouvelle [illegible] pratiquée incontestablement aux dernières élections partielles, a établi que de nombreuses erreurs, des doubles emplois, des inscriptions illégales existaient dans les arrondissements [illegible] de Paris, et dans tous les quartiers populeux de Lyon, de Saint-Etienne, de Marseille, grâce aux complaisances des conseils municipaux et [illegible] de la loi municipale, dont, comme nous l'avons dit, l'on s'occupera très prochainement.

Les adversaires du gouvernement sont en ce moment divisés en deux camps: les [illegible] bler à une politique de rancune. Le silence [illegible] jusqu'au jour où le gouvernement proposera les lois constitutionnelles. Les secondes voudraient qu'on ne laissât aucune trêve au gouvernement. Jusqu'à présent, c'est M. Gambetta qui est parvenu à faire accepter son programme, mais il redoute les imprudences.

Avant d'affirmer la reprise des affaires, nous avons voulu attendre quelques jours et avoir la preuve certaine que l'espoir était revenu. Cette preuve nous l'avons aujourd'hui. Non seulement les transactions sont doublées depuis l'avènement du maréchal Mac-Mahon, mais encore les transactions à l'extérieur, qui donnent en réalité la mesure exacte du plus ou du moins de confiance d'un pays, augmentent de jour en jour.

Nous pourrions citer, à l'appui de notre assertion, telle maison d'exportation qui, hésitante jadis, s'est tout à coup décidée à accepter des commandes considérables.

En outre, nous savons pertinemment que les étrangers, qui bénéficiaient de l'hésitation bien naturelle des négociants français, voient à cette heure leur chiffre d'affaires diminuer.

Enfin, preuve irréfragable, les correspondances commerciales avec les ministères compétents ont triplé.

Nous lisons dans le *Journal du Hâvre*:

—Une lettre de Paris reçue par l'une des principales maisons de notre place, confirme comme suit les informations que nous a déjà transmises notre correspondant particulier:

MM. Ozenne et Cordier travaillent en ce moment à un nouveau projet de tarif destiné à remplacer celui qui est contenu dans le projet de loi sur les matières premières. Ils doivent donner, dans la mesure la plus large, satisfaction aux vœux des Chambres de commerce et consultatives.

Il serait alors possible de réviser, d'un seul coup, tous les traités de commerce actuellement existants.

En effet, l'Italie et l'Autriche ont toujours déclaré qu'elles n'entendaient pas accepter le régime douanier inauguré par M. Thiers, surtout en ce qui concerne la loi du 26 juillet 1872.

Ce régime et cette loi étant révisés, les négociations pourraient être reprises non seulement avec ces deux puissances, mais encore avec l'Angleterre, la Belgique et avec toutes les nations auxquelles nous lient des traités de commerce.

Des délégués de ces puissances et de la France se réuniraient dans un grand congrès commercial et industriel, dans lequel chacun de ces délégués présenterait ses observations, et l'on pourrait conclure avec toutes les nations de nouveaux traités de commerce semblables à ceux conclus par l'empire, en les modifiant légèrement et en tenant compte des leçons de l'expérience.

"Tel est, nous pouvons l'affirmer, ajoute à son tour la *Patrie*, le projet du gouvernement.

"L'Angleterre et la Belgique, satisfaites des concessions qu'elles ont su arracher à M. Thiers, font en ce moment de grands efforts pour obtenir la ratification des nouveaux traités de commerce.

"Nous pouvons affirmer, dit encore le même journal, que le gouvernement n'est nullement décidé à leur donner satisfaction sur ce point, et qu'il désire laisser les anciens traités en vigueur jusqu'en 1877. A ce moment seulement, on en conclurait de semblables dans lesquels on introduirait les modifications reconnues nécessaires."

—Samedi dernier, M. le comte de Paris est allé faire visite à M. le maréchal de Mac-Mahon. Parti de Paris par le train de midi vingt-cinq, le prince est arrivé à Versailles à une heure et s'est rendu à l'hôtel de la rue de Gravelle, où il n'a pas trouvé le maréchal et où, par conséquent, il a laissé sa carte. Le lendemain, à deux heures, le maréchal est venu rendre à M. le comte de Paris sa visite. Reçu immédiatement, le maréchal s'est entretenu avec le prince pendant environ trente-cinq minutes.

—Les travaux pour la réédification de la colonne Vendôme commenceront le 9 juin.

Voici d'autres informations empruntées à divers journaux:

Correspondance universelle.—Aujourd'hui, à deux heures, M. le duc de Broglie a reçu au ministère des affaires étrangères du quai d'Orçay tous les représentants étrangers.

Les premiers arrivés ont été les ambassadeurs d'Espagne, d'Angleterre, de Russie, d'Autriche, le nonce, les ministres d'Italie, des Etats-Unis, etc., etc. Nous croyons savoir que la plupart des chefs de mission ont immédiatement télégraphié à leurs gouvernements respectifs le résumé de leur conversation avec le duc de Broglie, lequel leur a exprimé, en termes très explicites, les déclarations antérieures du gouvernement relativement à sa politique extérieure.

Si nos informations sont exactes, M. de Olozaga aurait fait part à M. le ministre des affaires étrangères de son intention de quitter son poste aussitôt la déclaration officielle de la république fédérale en Espagne.

Messager de Paris.—M. Ranc s'est rendu à Lyon après le vote du 24 mai.

Il aurait dit aux radicaux lyonnais qu'il fallait, pour le moment, maintenir un calme absolu; mais que si un mouvement devenait nécessaire, il reviendrait à Lyon pendant que M. Gambetta serait à Paris et M. Lockroy à Marseille, pour prendre la *direction des intérêts de la démocratie.*

Gaulois.—On signale la présence dans les Bouches-du-Rhône, et surtout à Marseille, d'un grand nombre d'agents dont la mission est de préparer de fortes grèves ouvrières. Ces grèves devront éclater simultanément, si on parvient à les organiser, dans tout le bassin houiller de la Loire et dans la plupart des branches d'industrie de la vallée du Rhône.

Le gouvernement, parfaitement au courant de ce qui se passe, a certainement pris toutes les précautions conseillées par la prudence en semblable occurrence.

Paris-Journal.—Un des signes de la confiance qui commence à renaître, et qui est le moins contestable, c'est l'abandon presque subit des projets d'émigration suscités par la politique de l'ex-président. Les commissaires de police de chaque quartier de Paris ont été appelés à donner à ce sujet des renseignements concluants.

On constate également chaque jour que les réserves d'or diminuent très sensiblement, surtout à Paris, et que ce métal rentre peu à peu dans la circulation d'une façon tout à fait significative.

Plusieurs des nouveaux préfets se sont déjà empressés de signaler au ministre de l'intérieur l'activité de la propagande radicale, qui prend une redoutable extension en province à l'aide des comités généraux formés clandestinement dans chaque département.

Nous savons à ce sujet que des mesures très vigoureuses sont en voie de préparation et que, dans quelques jours, elles seront uniformément mises à exécution, et non soumises, comme elles l'ont été jusqu'ici depuis deux ans, au bon plaisir de chaque préfet.

La mesure sera générale et devra être appliquée dans toute l'étendue du territoire.

LE PRINCE NAPOLÉON.—On lit dans le *Pays*:

En dépit des dénégations qui se sont multipliées à ce sujet, nous sommes en mesure d'affirmer que tout obstacle à l'entrée du prince Napoléon sur le territoire français a été levé.

Le prince Napoléon ayant demandé au consul général de France à Milan un passeport pour rentrer en France, le gouvernement a donné l'ordre de le lui délivrer, en indiquant sa qualité de membre du conseil général de Corse. "Le consul général de Milan a été invité à lui rappeler qu'il serait soumis, par le fait de sa rentrée en France, à toutes les lois du pays."

—On lit dans la *Liberté*:

Il n'est plus question de M. Target pour le poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances. Des raisons de haute convenance n'ont pas permis à M. Magne d'accepter la collaboration de ce député.

On se souvient, en effet, que M. Target avait eu l'honneur, à Bordeaux, d'être le promoteur de la proposition de déchéance de Napoléon III et de sa race.

—Voici quelques détails relatifs au nouveau fusil prussien Mauser, donnés par les *Nouvelles feuilles militaires* de Berlin:

La portée du fusil est d'une sûreté extraordinaire, surtout pour les grandes distances; elle est d'une sûreté moins grande pour les petites distances, parce qu'il faut tenir le fusil plus bas et qu'une décharge juste est alors plus difficile. Mais cet inconvénient perd de sa gravité lorsqu'on considère la grande distance à laquelle se livrent aujourd'hui les combats décisifs, et qu'on sait que la portée de but en blanc du nouveau fusil est calculée pour une distance de 380 mètres ou de 375 pas. La visée peut se faire à une distance de 1,600 mètres.

Le maximum de la rapidité des décharges comporte 18 coups à la minute [illegible] par des tireurs isolés, 12 coups tirés en salves, dans les exercices. En [illegible] drond probablement 8, 12 et 8. La [illegible] dité de la charge est la suivante, comparativement au fusil à aiguille et au Chassepôt. Pour le fusil à aiguille, le chargement se fait en 6 temps; pour le Chassepot en 4; pour le fusil Mauser 3.

La Diplomatie du 4 Septembre.

Nous avons [illegible] du rapport de M. [illegible] Rainneville [illegible] principaux [illegible] diplomatiques [illegible] la défense nationale.

Les [illegible] suivants [illegible] de reconnaître immédiatement [illegible] gouvernement de fait, furent [illegible] ouvrir des relations officielles [illegible] affaires étrangères [illegible] on ne jugea peut-être pas, dit la Maison-Blanche, que les chefs de la nouvelle révolution présentaient des garanties assez sérieuses pour l'établissement d'une bonne république; car M. Jules Favre, [illegible] mais simplement comme simple individu," en communication avec le gouvernement prussien, afin de s'assurer de ses vues sur la paix, "fut très désappointé," et se vit refuser tout concours, [illegible] du gouvernement de Washington.

Quant aux grandes puissances européennes, elles refusèrent d'accepter officiellement leurs envoyés auprès du gouvernement de la défense nationale. MM. Favre et M. de Chaudordy sentaient tout l'intérêt qu'il y avait à obtenir cette consécration diplomatique; mais tous leurs efforts échouèrent. Faut-il s'en étonner? Il paraissait aux puissances absolument convenable que l'avènement de la France précédât la reconnaissance du gouvernement par les puissances étrangères.

Quant aux représentants de la France à l'étranger, on les avait révoqués ou ils avaient [illegible] à être provisoire. A Londres, le poste était vacant; on sentit combien il était opportun d'y envoyer un homme considérable par sa position personnelle. Plusieurs noms furent discutés: ceux de MM. Bocher, Michel Chevalier, Louis Blanc et Jules Simon. Ils furent repoussés. M. Jules Favre proposa M. Thiers et fut autorisé à faire des démarches convenables pour obtenir une acceptation.

Ainsi M. Thiers partait, chargé de tous les pouvoirs, excepté de celui de faire la paix, pour aller intercéder en notre faveur auprès de toutes les cours de l'Europe.

Le rapport n'apprend rien de nouveau sur la mission de M. Thiers en Angleterre.

"...M. Thiers arriva en Piémont, le jour même où l'on annonçait la prise de Rome. Il y reçut l'accueil le plus sympathique; le peuple, qui cependant, lui en voulait beaucoup d'avoir soutenu le pape contre l'Italie, vint à sa porte crier: "Vive la France! Vive M. Thiers! Vive la France!"

La mission de M. Thiers à Saint-Pétersbourg, nous révèle ce détail:

Au début de la guerre, bien avant Sédan, lorsque la Prusse n'osait encore rêver les succès qu'elle a remportés depuis, on raconte que le roi de Prusse dit à son neveu l'empereur de Russie: "—Je vois ce qui va m'arriver; mais il faut que je tienne jusqu'au bout comme mon père. J'irai jusqu'à Kœnigsberg." — "Si on vient jusqu'à Kœnigsberg, vous pouvez compter sur moi," lui avait répondu le czar.

Il est vraisemblable qu'il n'y a pas eu de traité écrit entre la Prusse et la Russie. M. de Bismark ne croit pas aux "*chiffons de papier*"; mais il croit à la reconnaissance d'un souverain, à la rigueur à celle de sa famille: "on peut même, dit-il, en quelques circonstances, y ajouter une foi entière."

A Varsovie, M. Thiers trouva toute la population qui l'attendait à la gare du chemin de fer. Elle eut beaucoup de tact: elle ne fit entendre aucun cri. Le même jour, dans la même ville, deux régiments de la garde avaient fait des manifestations. Pour un instant, les Polonais et les Russes ont éprouvé les mêmes sentiments favorables à la France. Toute la Russie semblait ardente pour nous. Arrivé à Saint-Pétersbourg, M. Thiers reçut de l'empereur Alexandre un accueil cordial. La haute société russe et le parti moscovite se déclaraient à l'envi en faveur de la France; le grand publiciste Katkoff donnait l'élan à ces manifestations.

Le rapport de M. de Rainneville affirme que, la veille de l'insurrection du 3 octobre, la Prusse nous accordait l'armistice, avec ravitaillement. Le lendemain, elle nous refusait tout:

"Le roi de Prusse était, depuis longtemps, favorable à l'armistice.

"...Le parti militaire et féodal eut beau jeu, dès lors, auprès du roi; il l'emporta, en lui peignant Paris comme une ville abominable et qu'il fallait détruire. Les puissances qui nous étaient favorables cessèrent leurs efforts et nous abandonnèrent à notre sort.

La proclamation de M. Gambetta, contre le maréchal Bazaine, à propos de la capitulation de Metz, était venue ajouter à l'irritation des Prussiens. On trouvait cette proclamation *effroyable*. La violence avec laquelle étaient qualifiés les auteurs, vrais ou supposés, de la capitulation, avait exaspéré tout le monde à Versailles.

On n'a jamais rien dit de la mission de M. de Kératry, en Espagne:

"A sa descente de ballon, il se rendit à Madrid. Mais M. le comte de Kératry eut beau dire au maréchal Prim: "Soyez le président d'une République [illegible] sur l'unité ibérique... je vous promets, et j'y suis autorisé, l'appui du directoire républicain et celui du gouvernement français."

"En échange de 80,000 hommes prêts à entrer en campagne dans dix jours, je vous promets leur solde et un subside de cinquante millions dont vous aurez la libre disposition. Nous vous garantissons la possession de Cuba par nos bons offices, et, au besoin, par nos flottes, si quelque agresseur essayait de s'en emparer." Le maréchal refusa toutes ces offres.

Alors M. de Kératry se tourna vers les membres du directoire républicain, MM. Castelar, Figueras et Pi y Margal, et fit une sorte de traité avec eux. Mais M. Gambetta, auquel il demanda le subside convenu, accueillit après sa rentrée à Tours, l'envoi des trois millions en or destinés par le directoire républicain, et les choses en restèrent là.

LE BANQUET DE LANGRES.

Un banquet vient d'avoir lieu à Langres, à l'occasion du concours régional; toute la députation de la Haute-Marne était présente.

Des toasts ont été portés par le sous-préfet au Président de la République, maréchal de Mac-Mahon; par le maire de Langres, le baron de Lespérut, président du conseil général, et par le prince de Joinville.

Voici l'allocution de M. le prince de Joinville:

Messieurs,

Je suis heureux d'assister avec vous à ces fêtes si propres, non-seulement à propager les améliorations, mais surtout à encourager, à honorer le travail:

Le travail, qui fait les bons citoyens, en leur montrant à la fois la nécessité de l'ordre qui protége, et de la liberté qui égalise les classes; le travail qui développe non les sentiments d'envie et le désir de rabaisser les autres, mais l'énergie et la volonté de parvenir; le travail enfin, qui élève le cœur de l'homme, et par l'élévation des idées, fait la grandeur des peuples.

Mais, messieurs, ce n'est pas dans ce sage et laborieux département qu'il faut prêcher le travail.

Personne n'a rien à se reprocher sous ce rapport, pas même vos députés, si vous me permettez de vous le dire, bien que la définition de leurs travaux soit assez difficile.

Si j'avais, je me servirais, pour les caractériser, d'une expression que je tiens d'un grand citoyen américain, dont je m'honorerai toujours d'avoir été l'ami: l'illustre président Lincoln.

Un jour, au plus fort de cette terrible crise de la sécession, quand l'existence de la République américaine semblait le plus en péril, je lui demandai quelle était sa politique "Ma politique, me répondit-il, je n'en ai pas. Je passe ma vie à empêcher la tourmente d'emporter la tente, et *j'enfonce les piquets* à mesure qu'ils s'arrachent."

Eh bien! messieurs, comme le président Lincoln, nous enfonçons les piquets, nous les enfonçons sans relâche, portant nos efforts là où ils nous semblent le plus nécessaires et appelant à notre aide les hommes et les lois.

Hier encore, notre appui principal était M. Thiers, dont les grands services sont présents à tous les souvenirs. Aujourd'hui un besoin impérieux de sécurité nous a serrés autour du chevaleresque blessé de Sédan, dont le courage et la loyauté inspirent à tous une égale confiance.

Ainsi marchons-nous pas à pas, messieurs, pansant une à une les plaies de notre cher pays, repoussant à la fois les novateurs et les empiriques, à qui nous devons tant de ruines, et sachant que la guérison, pour être réelle, ne peut être que l'œuvre du temps et du bon sens national.

Puissions-nous, par le travail à la fois sage et prudent, éviter des accidents fatales à une œuvre de réorganisation que rien ne doit interrompre, et laisser la France se faire elle-même le lit qui lui convient. (Applaudissements....) Satisfaite et reposée, quelle ne serait pas sa puissance!

Je termine, messieurs, en vous proposant un toast, sûr de trouver de l'écho parmi vous:

"A la France! A sa génération par le travail, le dévouement discipliné et la persévérance de tous!"

OTE-TOI DE LA QUE JE M'Y METTE.—On conte une histoire assez piquante:

Aux derniers jours de l'empire, un jeune homme du nom de D.... était sous-préfet d'une petite ville du Midi. Arrive le 4 septembre: D.... s'attend naturellement à être renversé.

Trois jours après, en effet, débarque un grand jeune homme avec de longs cheveux et une barbe inculte, qui se présente à la sous-préfecture, muni de sa nomination. Surprise de D.... qui reconnaît dans le nouveau sous-préfet un de ses vieux camarades de collége.

Ce n'est rien; mais voilà qu'il y a trois jours, à la suite des nouveaux événements, L.... qui avait gardé son poste depuis le 4 septembre, est dégommé à son tour, et qui voit-il arriver pour le remplacer? son même camarade D.... qui avait occupé la sous-préfecture avant lui.

Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 167.

—Service complet d'articles de toilette, à bon marché, 63, Camp et 11, Dauphine.

SPECTACLES, &c.

[illegible]

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS [illegible]

Restaurant et barre pourvus de vins de [illegible] choix. [illegible]

RICHARD ROBARTS.

Consulado de España,
NUEVA ORLEANS.

En obediencia á la ley del Registro Civil, [illegible]

Nueva Orleans, 1º Junio 1873. El Consul, CARLOS PITÁ.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, [illegible] Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance [illegible]
Par ordre de la Direction. L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

H. BIER,
STOCK BROKER,
No. 23 Carondelet street. [illegible] State and City Taxes paid at a liberal discount.
10 juin—1m

Baignoires patentées de M. HUET.

Ces baignoires, dont l'invention est toute nouvelle, [illegible]

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE de la Vallée du Mississipi.
COLLINS & JOURDAN,
Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississipi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. [illegible]

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 165 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Chaux de l'Alabama.

Je reçois constamment de la célèbre chaux de Shelby (Alabama) et la vend franche à très bas prix.
SAMUEL JAMISON, seul Agent, [illegible] au Nord de la rue Carondelet.

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

La 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, [illegible]

Dépense totale [illegible] $370

D. F. BOYD, Surintendant.

CONCERT-TOMBOLA
POUR
L'établissement d'une Bibliothèque

Certitude d'un Tirage Complet.
$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.
Paiement en Plein de 10,000 Lots.
$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

Un nombre suffisant des 100,000 billets du Troisième Grand Concert-Tombola [illegible] Bibliothèque Publique du Kentucky [illegible]

— LISTE DES LOTS —
Un gros lot de [illegible]
Total, 10,000 lots, tous payés [illegible]

Louisville, Ky, 7 avril 1873.

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, Louisville, Ky.

Aux Contribuables.
JOHN T. DUPOUR,
[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne.
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF [illegible]
NEW YORK. — NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
—et—
IMPORTATEURS,
Nos. 33 et 35, RUE BIENVILLE,
SEULS AGENTS DE [illegible]
COGNAC. [illegible] La Rochelle.
GENIÈVRE. [illegible] Schiedam.
PAUL EMILE THOMAS & E. REIS. [illegible]

Pharmacie.

M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer [illegible]

Meubles! Meubles!

LIQUIDATION POSITIVE
Pour cause de changement d'affaires.
M. BARNETT,
40 [illegible] rue St. Louis [illegible]

Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet, Nlle Orléans.

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES.
[illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
No 182 Rue du Canal,
[illegible] C. D. STURTEVANT, [illegible]

CASSIDY & MILLER, Voiliers [illegible]

JULIUS LOEFFLER,
48 [illegible] RUE ROYALE [illegible]
Poseur et Marchand d'Installations de Gaz. [illegible]

APPAREIL PERFECTIONNÉ
GAZ BARBARIN,
[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON, No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. [illegible]

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
[illegible]

Compagnie des moulins à coton de Gullett.
Fabrique à Amite, Louisiane.
NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett pour travail léger. [illegible]

Avis au Public.
M. CHARLES GAULON, [illegible]

Aux Mères de Famille.
MICHON & SCHWEITZER,
No. 166, Rue Royale.
[illegible]
PREMIÈRES COMMUNIONS,
[illegible]
Couronnes de Fleurs Artificielles
[illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.
SUCRES RAFFINÉS [illegible] A. THOMSON & CO. [illegible]
SIROP [illegible] A. THOMSON & CO.
SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS [illegible] A. THOMSON & CO.
MÉLASSE DE LA LOUISIANE [illegible] A. THOMSON & CO.
SUCRE CLARIFIÉ [illegible] A. THOMSON & CO.
SUCRE DE LA LOUISIANE [illegible] A. THOMSON & CO.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

[Further judicial sale notices: Sixième Cour de District, Quatrième Cour de District, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans; Estate of Hudson Maury; United States Marshal's Office, New Orleans; signed W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans; S. B. PACKARD, United States Marshal — illegible]

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour régénérer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

DOOLEY'S YEAST POWDER SOLD BY GROCERS

Cette poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, DES ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat [illegible] C'est le levain le MEILLEUR MARCHÉ du monde: IL SE CONSERVE pendant des années sous toutes les latitudes, et sur mer comme sur terre. [illegible] la meilleure POUDRE-LEVAIN pour [illegible]

Manufacturés par DOOLEY & BROTHER, 69 New Street, New-York.

A vendre par tous les grossers en gros, en général, à la Nlle-Orléans.

T. T. WHITE & CO., Agents généraux, 78 Gravier.

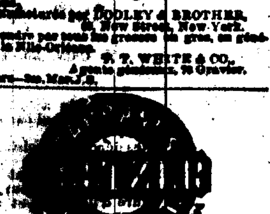

LE MEURTRE AU PREMIER DEGRÉ est [illegible]

SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT. [illegible] Le SELTZ DE TARRANT est un puissant [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.
Marchandises Sèches. [illegible]

PAR E. ROGER & CO.
450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
[illegible]

PAR EUGÈNE TOURNÉ.
Vente par ordre de M. le Consul de France.
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
A vendre pour cause de départ.
[illegible]

PAR NASH & HODGSON.
Terrain de prix dans la rue St-Pierre, près la rue Derbigny. Vente à Remeré, sans réserve.
[illegible]

E. DECHAMPS,
No. 30, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans,
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS. [illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.
[illegible]

A. CHIAPELLA, L. F. GÉNÉRÈS,
W. B. SCHMIDT, R. W. ADAMS,
C. KOHN, J. J. FERNANDEZ,
ED. BURTHE, F. LABORDE,
A. TESTROU, A. GIRAUD,
BAYLE, S. SALOY,
A. BONNECAZE, E. BOSSELANG.

A Vendre.
[illegible]

Bureaux de l'Union Française.
[illegible]
Le Trésorier, J. B. SEGUIN.

Consulat de France.
AVIS [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED BOULIGNY.
Un Terrain dans la rue Ste-Marie, entre les rues [illegible] et St-Thomas.
Quatorze Terrains dans le Troisième District.
[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.
Succession de C. DUHAMEL.—No 34,716.—Deuxième Cour de District.
Collection de prix de tableaux à l'huile des meilleurs maîtres.
[illegible]

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME
EST LE
Meilleur Stimulant Tonique.

[illegible]
HOME STOMACH BITTERS.
R. E. Oostendyk, Seul Agent au Sud, No 30 rue Tchoupitoulas.

ATTENTION!
Grand Déballage!
[illegible]

COLD CREAM
RACINE CALIFORNIENNE.

[illegible]

Fonderies, Machines, &c.
FONDERIE SHAKESPEARE,
[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,
[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.
[illegible]

MAISON D'ACCOUCHEMENTS.
[illegible] E. RAUMET.

L'Abeille de [illegible]

FEUILLETON

MARIAGE [illegible]

[illegible]